



Fédération Française d'Aéromodélisme

FFAM
108 rue Saint Maur
75 011 PARIS

Tél : 01 43 55 82 03
Fax : 01 43 55 79 93

ffam@ffam.asso.fr
www.ffam.asso.fr

Reconnue d'utilité publique

Agréée par le ministère
chargé des sports
et par le ministère
chargé des transports

Membre du Conseil
National des Fédérations
Aéronautiques et Sportives



Affiliée au Comité National
Olympique et Sportif Français



Refus de l'assurance Individuelle Accident associée à la licence FFAM

Contrat AXA France 20500622416687

*A envoyer à la FFAM par courrier postal, télécopie
ou par voie électronique*

Je soussigné(e), Monsieur / Madame _____

né(e) le : _____ déclare en qualité de :

licencié majeur dont le n° de licence est : _____

représentant légal de : _____

licencié mineur né(e) le : _____ dont le n° de licence est : _____

être conscient(e) des risques liés à la pratique de l'aéromodélisme et avoir été informé(e) :

- de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'aéromodélisme peut exposer un licencié de la FFAM,
- et des modalités relatives à l'assurance Individuelle Accident associée à la licence FFAM.

Je déclare refuser l'adhésion au contrat collectif Individuelle Accident référencé ci-dessus, et renonce par conséquent à tout remboursement ou indemnisation lié à ce contrat en cas d'accident corporel dont je (ou le licencié mineur que je représente) serai(t) la seule victime et qui serait survenu dans le cadre de l'activité aéromodéliste.

En conséquence, je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante, soit un montant de 1,62 € qui est déduit du montant de la licence.

Fait à le.....

(Signature précédée de la mention "Lu et approuvé")